



## *Le mot du Maire*

### **Dans ce numéro :**

<i>Le mot du Maire</i>	1	En premier lieu et au nom de tous vos Conseillers Municipaux permettez moi de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année. Année d'échéances électorales majeures, souhaitons qu'elle soit une année de débats constructifs et non pas une année de pugilats stériles. Les conditions économiques que nous traversons sont délicates et ce n'est pas sans répercussions sur la marche de nos collectivités locales.
<i>Suite ...</i>	2	Le manque de visibilité sur notre environnement légal et réglementaire est pénalisant pour la Commune.
<i>Un point sur les travaux en cours</i>	3	Il règne des incertitudes sur la pérennité de nos financements et la réforme de la taxe professionnelle a cassé la dynamique territoriale qui était la nôtre. L'Etat étant bien en mal d'assurer son propre fonctionnement, il paraît assez clair que les dotations que nous recevrons de lui ne vont pas croître.
<i>Aménagement d'un parking public</i>	3	La crise financière conduit également à la raréfaction des crédits bancaires et nous espérons que nous pourrions trouver des financements pour les travaux que nous avons programmés.
<i>Calendrier des manifestations</i>	4	En matière de finances je dois vous rassurer : la Commune - pas plus que la Communauté de Communes - ne détient ces fameux emprunts toxiques que certains ont eu l'imprudence coupable de souscrire.

Il demeure que nous avons besoin d'emprunter pour financer nos investissements car notre capacité d'autofinancement est faible, en raison notamment d'une fiscalité parmi les plus basses du département.

A travers ce bulletin nous vous tiendrons informés des résultats de nos démarches.

Ce bulletin dont vous tenez entre les mains le dixième numéro est l'occasion pour moi de remercier la commission communication qui, à travers ces quelques feuillets, maintient un flux d'informations régulières en votre direction.

Elle s'attache en particulier à effectuer le suivi des décisions dont vous êtes informés via la copie du compte rendu des Conseils Municipaux qui vous sont destinés.

Nous avons évoqué plus haut la Communauté de Communes, au 1er janvier celle-ci a changé de périmètre et de nom. La Communauté de Communes « Rives de l'Ain - Pays du Cerdon » est en effet née de la fusion de notre précédente Communauté (Canton de PONCIN + Neuville) et de la Communauté constituée par Pont d'Ain, Priay et Varambon.

Cet ensemble est cohérent avec notre bassin de vie, ainsi nous pourrons mutualiser les équipements et les projets de manière plus rationnelle et être plus solides lors de nos négociations avec nos fournisseurs.

Cette Communauté de Communes s'est vue assigner un premier objectif par Jean CHABRY, son Président, lors de sa première réunion : **communiquer mieux**.

Ce maillon de notre vie locale est peu connu et peu lisible pour nos concitoyens.

Pourtant la Communauté de Communes assure des tâches importantes :

Ramassage et traitement des ordures ménagères, elle prend en charge le fonctionnement des garderies, haltes-garderies, relais assistantes maternelles, elle gère les centres de loisirs, entretient les voiries d'intérêt communautaire, et va devoir mener à bien la réalisation d'une zone industrielle située à la fois sur la Commune de Saint Jean le Vieux et sur celle de Pont d'Ain.

Nous espérons de cette réalisation des emplois à proximité de nos lieux de résidence, afin de limiter au maximum les trajets domicile travail qui deviennent de plus en plus coûteux, afin aussi de limiter l'évasion commerciale.

C'est le leitmotiv de tous les élus de notre bassin de vie : faire tout ce qui est possible pour demeurer une zone où l'on vit, disposant de travail, de commerces, de services, de loisirs et de culture.



## *Un point sur les projets en cours*

**L**e projet d'un centre de traitement de courrier sur la commune regroupant la distribution des cantons de PONT D'AIN, PONCIN et de quelques communes allant de SERRIERES SUR AIN à BOLOZON semblait irréaliste il y a six ans. Mais aujourd'hui ce projet est dans sa phase finale.

Le permis de construire vient d'être délivré, les formalités en ce qui concerne le bail et le montant du loyer sont en cours de validation. La livraison du bâtiment est prévue pour la fin du premier semestre 2012.

Un tel projet relève du parcours du combattant : une multitude de services interviennent au niveau du locataire et un nombre important de consultations doivent être effectuées.

Le bâtiment sera une construction neuve et moderne située au sein du pôle d'activités artisanales du domaine de Thol, le loyer permettra de rembourser les emprunts et d'obtenir une rentabilité qui sera croissante du fait de son indexation sachant que la commune restera propriétaire du bien. A terme cela procurera une recette nette non négligeable pour NEUVILLE.

Comme indiqué dans de précédents articles les commissions aménagements et travaux ont souhaité améliorer la sécurité au niveau du pont de Neuville. Après de nombreuses réflexions, un projet a été retenu par l'ensemble des intervenants. Celui-ci a été présenté aux commerçants riverains car il est primordial d'avoir un avis de la part des personnes directement concernées. Le dossier retenu devrait donner satisfaction au plus grand nombre d'usagers de ce secteur. Ces travaux vont apporter des changements importants et modifieront les habitudes. Un stop sera installé au bout du pont côté Neuville, les terrepleins centraux sur l'allée des Tilleuls seront détruits quant à la partie située devant le restaurant Le Faisan Doré, elle sera en zone prioritaire pour les piétons. Du point de vue signalétique un panneau sera implanté pour annoncer les festivités et les informations communales.

Côté, aménagement du terrain « Ravoz », l'étude avance pour la réalisation d'un terrain multi sports en collaboration avec les enseignants. Le but premier sera de construire un espace qui servira aux écoliers et aux ados de la commune, tout en recherchant une solution pour ne pas apporter de nuisances pour les habitants de ce secteur.

## *Rue de la Rochette – Aménagement d'un parking public*

**C**es dernières années, dans le quartier de la Rochette de nombreuses maisons étaient inhabitées. Récemment, certaines de ces maisons ont été vendues et de nouveaux habitants sont arrivés dans ce quartier. Il sont confrontés à des difficultés de stationnement, ces maisons ne disposant pas de cour ou terrain attenant. Les voitures mal garées gênent la circulation et posent des problèmes de sécurité (mauvaise visibilité).

En haut de la rue de la Rochette, la commune possède un terrain en surplomb de la voirie.

Il a été décidé d'aménager ce terrain sur lequel se trouve un hangar pour constituer un parking destiné aux riverains. Le hangar sera conservé. Cet aménagement devrait sécuriser le quartier et faciliter la circulation..

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Falaise.

L'aménagement de ce parking permettra ainsi d'apporter 7 à 8 places de stationnement pour les riverains.

Place Michel Floriot

Téléphone : 04 74 37 77 16

Télécopie : 04 74 37 72 60

Messagerie : [mairie@neuvillesurain.fr](mailto:mairie@neuvillesurain.fr)

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le samedi matin le Maire ou un adjoint assure une permanence de 10h00 à 12h00.

Retrouvez-nous sur le web !!!

<http://neuvillesurain.blogspot.com>

La commission communication est composée de : Emmanuel Brion, Alexandre Chanel, Fabrice Cornaton, Myriam Cruzier et Alain Sicard.

**École : une nouvelle équipe enseignante**

L'école de Neuville accueille cette année 185 élèves répartis dans 8 classes soit une moyenne de 23 élèves par classe. L'école compte 69 élèves en cycle 1 (classes de maternelle), 45 élèves en cycle 2 (CP – CE1) et 71 élèves en cycle 3 (CE2 – CM1 – CM2).

L'équipe pédagogique constituée de 12 enseignants s'est fortement renouvelée cette année scolaire avec l'arrivée d'un nouveau directeur, M. Favre et de 5 nouveaux enseignants : Mme Chambonnière en petite section en complément de Mme Peyrard (temps partiel), M. Costechareyre en CP en remplacement de Mme Louchet, M. Ratinet qui assure le cours de CE2, Mmes Revillon et Alliot-Armand qui assurent le cours de CM1

**Sapeurs Pompiers**

Les Sapeurs Pompiers de Neuville ont reçu un excellent accueil de la population lors de leur passage pour la présentation du calendrier. Ils remercient chaleureusement les Neuillois et présentent à tous leurs vœux pour 2012.

Ils rappellent également la prochaine manifestation qui aura lieu le 1er mai dans le bois de Fromente pour la dégustation des gaufres.

**Information pratique** : durant l'été, les Pompiers ont dû intervenir pour la destruction de nids de guêpes (ou autre) chez des particuliers. Ces interventions ne sont pas facturées aux personnes concernées. Face à ces situations qui risquent de se renouveler cet été, il est demandé de contacter le secrétariat de la Mairie qui fera suivre l'information.

*Calendrier des manifestations*

<b>JANVIER 2012</b>	<b>FEVRIER 2012</b>	<b>MARS 2012</b>	<b>AVRIL 2012</b>
<b>14</b> Challenge des commerçants Amicale Boule Neuilloise	<b>2</b> Challenge des commerçants Amicale Boule Neuilloise	<b>4</b> Repas des propriétaires Chasse de Neuville	<b>14</b> Journée des classes 2 et 7
<b>20</b> Assemblée générale Syndicat d'Initiative	<b>4</b> Sainte Agathe de Thol	<b>17</b> Vente de boudin Chasse de Thol	<b>22</b> Concert de Printemps Espérance Neuilloise
<b>22</b> Loto Sou des écoles	<b>11</b> Challenge Buchenot Amicale Boule Neuilloise	<b>21</b> Animation Bibliothèque	<b>28</b> Repas dansant Amicale des classes 1 et 6
<b>28</b> Cinéma - Salle des fêtes	<b>11</b> Soirée Espagnole - Club des Jeunes - Salle des Fêtes	<b>30 ou 31</b> Carnaval Sou des écoles	<b>MAI 2012</b>
	<b>18</b> Cinéma - Salle des Fêtes	<b>31</b> Vente de galettes A. P.F.	<b>1 et 6</b> Journée gaufres Amicale des Pompiers
	<b>19</b> Tartiflette Amicale classes 1 et 6		<b>8</b> Défilé Commémoration
	<b>19</b> Cinéma Salle des Fêtes		<b>12</b> Vente de galettes Sou des écoles
	<b>25</b> Journée Moules Frites Espérance Neuilloise		<b>26</b> Contest skate Club des Jeunes